



PLAN LOCAL D'URBANISME

Annexe : Secteurs pour lesquels s'applique le droit de préemption urbain

Echelle : zoom 1/3000

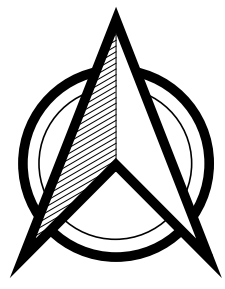
Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal en date du 27 Septembre 2019
Approuvant le Plan Local d'Urbanisme (PLU)



Agence Publique de Gestion Locale - Service d'Urbanisme Intercommunal
Maison des Communes - rue Auguste Renoir - B.P.609 - 64006 PAU CEDEX
Tél 05.59.99.84.59.47 - Courriel : service.urbanisme@agglou.fr

Sources : DGFIP 2018,
Réalisation : APGL

100 0 100 m



Légende

Cadastré :

- Parcelles
- Bâti
 - bâti dur
 - bâti léger
- TRONCON_COURS_EAU
- Cours d'eau

secteurs pour lesquels s'applique le droit de préemption urbain

